

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 24/2022 du 29 juin 2022

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE SELF SIGNAL SIGNALISATION DE CESSON SEVIGNE POUR L'ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATIONS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la convention de Groupement de Commandes pour l'achat groupé de panneaux de signalisations,

Vu la nécessité de procéder à l'achat de panneaux de signalisations,

Vu le devis de Self Signal Signalisation en date du 8 juin 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé le 28 juin 2022, un marché de fournitures avec la société SELF SIGNAL SIGNALISATION de Cesson Sévigné pour l'achat des panneaux suivants :

- 2 panneaux flèches directionnelles pour les lieux-dits la crosle et hiniac
- 2 panneaux flèches directionnelles pour le lieu-dit le clos du tertre
- un panneau de prévention pour les enfants pour la sortie de l'école
- un panneau de signalisation de la borne de recharge pour véhicules électriques.

Le coût total s'élève à 595 euros 28 HT hors frais administratifs.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Fait à Mohon le 29 juin 2022

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

